

Informations de base	
2026/2642(RSP) RSP - Résolutions d'actualité	Procédure terminée
Résolution sur la détention arbitraire du président Mohamed Bazoum par la junte au Niger	
Subject 6.10.04 Situation politique des pays-tiers, conflits régionaux et locaux 6.10.08 Libertés fondamentales, droits de l'homme, démocratie, état de droit en général Zone géographique Niger	

Acteurs principaux		
Commission européenne	DG de la Commission	Commissaire
	Service européen pour l'action extérieure	KALLAS Kaja

Événements clés			
Date	Événement	Référence	Résumé
11/03/2026	Débat en plénière		
12/03/2026	Décision du Parlement	T10-0082/2026	Résumé

Informations techniques	
Référence de la procédure	2026/2642(RSP)
Type de procédure	RSP - Résolutions d'actualité
Sous-type de procédure	Débat ou résolution d'urgence
Base juridique	Règlement du Parlement EP 150-p2
État de la procédure	Procédure terminée

Portail de documentation				
Parlement Européen				
Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Proposition de résolution		B10-0159/2026	09/03/2026	
Proposition de résolution		B10-0160/2026	09/03/2026	
Proposition de résolution		B10-0163/2026	09/03/2026	

Proposition de résolution		B10-0169/2026	09/03/2026	
Proposition de résolution		B10-0172/2026	09/03/2026	
Proposition de résolution		B10-0173/2026	09/03/2026	
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T10-0082/2026	12/03/2026	Résumé

Résolution sur la détention arbitraire du président Mohamed Bazoum par la junte au Niger

2026/2642(RSP) - 12/03/2026 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté par 524 voix pour, 2 contre et 29 abstentions, une résolution sur la détention arbitraire du président Mohamed Bazoum par la junte au Niger.

Le texte adopté en séance plénière a été déposé par les groupes PPE, S&D, ECR, Renew et Verts/ALE.

Pour rappel, un coup d'État militaire a eu lieu au Niger le 26 juillet 2023, entraînant la dissolution de l'ordre constitutionnel et l'instauration d'une junte militaire. Depuis lors, le président Bazoum et son épouse sont détenus par la junte au pouvoir et seraient privés d'avocat et de visites familiales, ne bénéficiant que de soins médicaux limités. La Cour d'État a levé l'immunité présidentielle de Bazoum et les autorités ont promis de le poursuivre pour « haute trahison », un crime passible de la peine de mort.

De manière générale, la situation sécuritaire au Niger et dans l'ensemble du Sahel continue de se détériorer, les groupes djihadistes perpétrant des attaques meurtrières.

Dans ce contexte, le Parlement a fermement condamné le maintien en détention arbitraire du président Bazoum, démocratiquement élu, et de son épouse, ainsi que de toutes les autres personnes détenues lors du coup d'État, et a exigé leur libération immédiate et inconditionnelle.

Tout en condamnant la répression des acteurs politiques, des journalistes et de la société civile, les députés ont appelé les autorités nigériennes à accélérer le processus de rétablissement de l'ordre démocratique, notamment par la réintégration des partis politiques et l'organisation d'élections libres et équitables.

Le vice-président/représentant des hauts fonctionnaires, les États membres, l'Union africaine et la communauté internationale sont appelés à intensifier leurs efforts diplomatiques pour obtenir la libération du président Bazoum.